Rapport annuel 2020

PDF

Autisme Luxembourg a.s.b.l.

Abréviations

AD	Assurance dépendance
AIP	Ateliers d'inclusion professionnelle
CATP	Certificat d'aptitude technique et professionnelle
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CDJ	Centre de jour
CDL	Centre de loisirs
CIRPA	Centre d'intégration et de récréation pour personnes atteintes d'autisme
COR	Commission d'orientation et de reclassement
COSP	Centre d'orientation socio-professionnelle
CRT	Centre Roger Thelen
CSS	Code de la sécurité sociale
CTSA	Centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme
ESI	Etablissement d'aides et de soins à séjour intermittent
ETP	Equivalent temps plein
FSE	Fonds social européen
GED	Gestion électronique des documents
OPECE	Orientation professionnelle et empowerment des compétences d'employabilité
PECS	Picture Exchange Communication System
SAD	Service aide à domicile
SFP	Service de formation professionnelle
SIA	Service d'interventions ambulatoires
SVN	Service volontaire national
TED	Troubles envahissants du développement
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TSA	Troubles du spectre de l'autisme

Autisme Luxembourg a.s.b.l.

Rapport annuel 2020

Table des matières

Historique 5

Perspectives 6

Utilité publique et don en confiance 6

Organes et services 7
- Conseil d'administration 7
- Direction 7
- Chefs de groupe 7
- Plateforme de coopération avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région 7

Personnel en 2020 8
- Généralités 8
- Administration 8
- Service technique 8
- Ancienneté du personnel 9
- Nationalité du personnel 10
- Qualification du personnel encadrant 11
- Types de contrat du personnel encadrant 11
- Temps de travail du personnel encadrant 11

Conventions 12
- Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région 12
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire 12
- ADEM – Service des Salariés Handicapés 12
- Caisse Nationale de Santé 12

Qu'est-ce que l'autisme ? 12

Procédure d'admission 14

Service d'hébergement 15
- Foyer Hollerich 15
- Foyer Boxhorn 16

Service psycho-pédagogique 17

Service soins-santé 17
- Service de coordination de l'assurance dépendance 18
- Service d'infirmerie 19
- Service d'ergothérapie 20
- Service de logopédie 21

Service d'interventions ambulatoires 22
- Service aide à domicile 22
- Service loisirs 23

Service de formation professionnelle 24

Centre de jour 27

Les ateliers d'inclusion professionnelle 28

Projets cofinancés par le FSE 33
- Formation e-Presse 33

Comptes annuels et rapport du réviseur d'entreprises agréé 34-45

KONTERBONT

Lëtzebuerg kenneléieren | Lëtzebuergesch léieren

Verbesser deng lëtzebuergesch Sproochkenntnisser an erweider däi Wuertschatz!

Mam KONTERBONT, där éischter komplett digitaler Zeitung op Lëtzebuergesch!

An eelef Rubricke fënns du all zwee Méint spannend an informativ Artikele ronderëm d'Lëtzebuerger Land a seng Leit. Iwwert dem Liese léiers du nei Wierder kennen a verbessers deng Aussprooch.

Probéier et aus!

GET IT ON Google Play

Download on the App Store

www.konterbont.com/download/

Historique

L'association Autisme Luxembourg a.s.b.l. a été fondée en 1981. L'objectif était la création de classes d'enseignement spécialisé pour des enfants atteints d'autisme. Ainsi fut créé l'Institut pour enfants autistiques et psychotiques, qui fut dans un premier temps subsidié par le Ministère de l'Éducation Nationale avant d'intégrer, en 1988, le Service de l'Éducation Différenciée.

- 1989 : Ouverture du Centre d'Intégration et de Récréation pour Personnes atteintes d'Autisme ».
- 2000 : Inauguration de l'atelier « Keramikfabrik » à Esch-sur-Alzette.
- 2001 : Création du Centre Roger Thelen afin d'y installer plusieurs ateliers protégés et les services centraux. Progressivement divers services y ont été implantés, tels qu'un :
  - ⇛ centre d'accueil de jour
  - ⇛ service de consultation
  - ⇛ service soins et santé
  - ⇛ service de formation professionnelle
- 2009 : Création d'un service aide à domicile.
- 2014 : Inauguration du Centre d'Intervention Ambulatoire à Sandweiler.
- 2015 : Inauguration de l'extension du CRT à Beckerich.
- 2016 : Ouverture du nouveau foyer d'hébergement à Boxhorn.
- 2019: Ouverture de l'extension "Al Schoul" à Useldange. Déménagement des AIP « Back-Office » et « Info-Média » ainsi que du Service de Formation Professionnelle.
- 2020: Déménagement de l'atelier « Keramikfabrik » au CRT Beckerich.

Perspectives

- Aménagement d'un Centre De Jour spécialisé dans l'annexe de la maison principale à Boxhorn.
- Planification de nouvelles structures d'hébergement à Pétange pour 2023-2024.
- Transfert du foyer d'hébergement Hollerich à Olm.
- Recherche de sites qui se prêtent à la construction de nouveaux ateliers d'inclusion professionnelle. Une préférence est émise aux régions est et sud du Luxembourg.

Utilité publique et don en confiance

Par arrêté grand-ducal du 6 juin 2003, Autisme Luxembourg a.s.b.l. a été reconnue organisme d'utilité publique pouvant recevoir des dons en espèces déductibles du revenu imposable. Autisme Luxembourg a.s.b.l. est signataire du « Code de bonne conduite des organismes faisant appel à la générosité du public ». Ce code de bonne conduite définit six engagements que les organismes adhérents entendent respecter : les droits des donateurs, une gestion désintéressée, une gestion rigoureuse, des actions de communication irréprochables, des actions de collecte de fonds irréprochables, une transparence financière à l'égard des donateurs. 32 fondations et associations sont déjà signataires de ce code de bonne conduite. Un guide d'auto-évaluation a été distribué aux membres. L'objectif de cette démarche consiste à leur proposer des repères en vue d'évaluer le respect des engagements du Code de Bonne Conduite et qui sont valables quels que soient les donateurs, le type d'activité, les publics visés ou encore la taille de la structure.

Organes et services

Conseil d'administration

Président :	**Charles KAUFHOLD**
Vice-président :	**François LINSTER**
Secrétaire :	**Caroll KREMER**
Trésorier :	**Patrick SCHILTGES**
Membres :	**Michel BRACHMOND** **Mélanie BURK** **Fernand KARP** **Monique PUTZ** **Chantal STECKER**

Aucun salarié d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. n'est membre du conseil d'administration. Monsieur Marc De Geest, directeur, est invité permanent aux réunions du conseil mais n'a pas de mandat délibératif.

Direction

Au 31 décembre 2020, la direction se compose comme suit :

- Marc De Geest, directeur ;
- Vincent Brack, chargé de direction ;
- Nathalie Oberweis, chargée de direction ;
- Danielle Philippi, chargée de direction ;
- Corinne Steichen, chargée de direction.

La mission de la direction consiste essentiellement à assurer la gestion quotidienne des services, à préparer et accompagner les projets de l'association et à participer activement aux activités des différentes instances du secteur du handicap.

Cette stratégie vise à favoriser la solidarité, la cohésion et les échanges de bonnes pratiques entre les gestionnaires du secteur, à renforcer le poids de celui-ci dans les négociations menées avec les financeurs et enfin à configurer et positionner au mieux Autisme Luxembourg a.s.b.l. dans un environnement légal, réglementaire et conventionnel en constante évolution.

Chefs de groupe

Pour la gestion des équipes, la direction est assistée par quatre chefs de groupe, qui travaillent au sein des équipes sur le terrain tout en assurant des tâches de coordination.

Au 31 décembre 2020, l'équipe des chefs de groupe se compose comme suit :

- Sarah Cintrao, chef de groupe « Service d'interventions ambulatoires » ;
- Jennifer Even, chef de groupe « SFP » ;
- Barbara Saddi, chef de groupe « Foyer Hollerich » ;
- Cathy Soeder, chef de groupe « Ateliers » ;
- Joachim Thielen, chef de groupe « Foyer Boxhorn ».

Plateforme de coopération avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

Conformément aux conventions signées avec l'État, la direction a rencontré à différentes reprises les représentants de la division II (personnes handicapées) du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Administration

L'administration assure les tâches de l'accueil, du secrétariat, de la gestion des dossiers du personnel, de l'assurance dépendance et de la comptabilité. Elle compte quatre employés et un comptable.

Un informaticien assure la gestion du parc informatique.

Service technique

Le service technique d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. est assuré par trois techniciens.

Personnel en 2020

Le personnel employé par Autisme Luxembourg a.s.b.l. compte au 31/12/2020 :

- Salariés encadrants : 93,275 ETP
- Salariés handicapés : 65,8 ETP
- Contrats d'apprentissage : 12 ETP

Salariés encadrants
Salariés handicapés
Contrats d'apprentissage

Généralités

(en ETP)	Hommes	Femmes	Total
Salariés encadrants	**31,0**	**62,275**	**93,275**
Salariés handicapés	**52,5**	**13,3**	**65,8**
Contrats d'apprentissages		**12**	**12**
Total	**83,5**	**87,575**	**171,075**

Répartition des salariés par statut

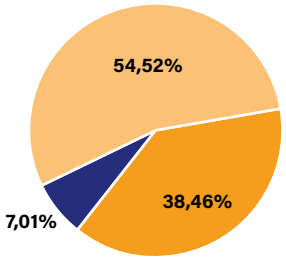

Salariés handicapés

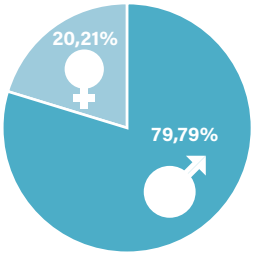

Salariés encadrants

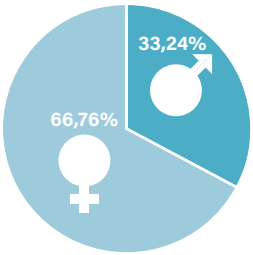

Apprentis

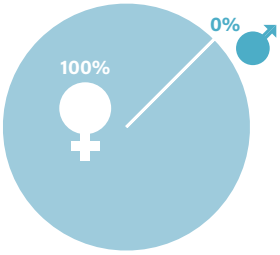

Ancienneté du personnel

(en ETP)	Salariés encadrants	Salariés handicapés	Apprentis	Total
<= 1an	**7,375**	**8**	**4**	**19,375**
de 1 à 5 ans	**49,6**	**26,5**	**8**	**84,1**
de 5 à 10 ans	**22,425**	**18**		**40,425**
de 10 à 15 ans	**7,5**	**3**		**10,5**
de 15 à 20 ans	**3,95**	**10,3**		**14,25**
> 20 ans	**2,425**			**2,425**
Total	**93,275**	**65,8**	**12**	**171,075**

Salariés encadrants

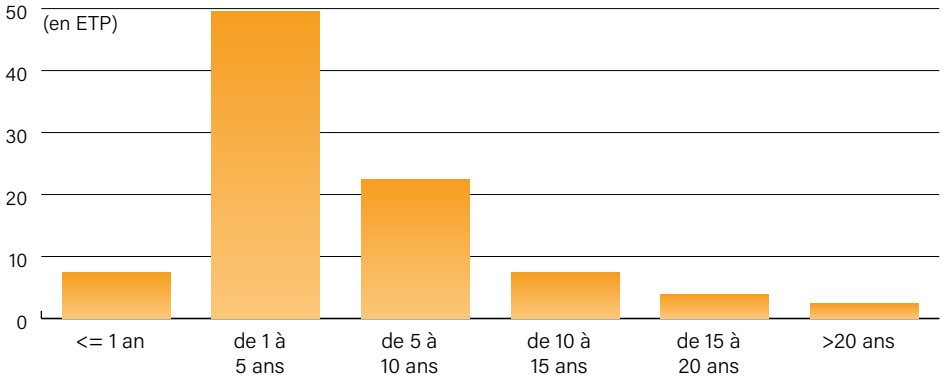

Salariés handicapés

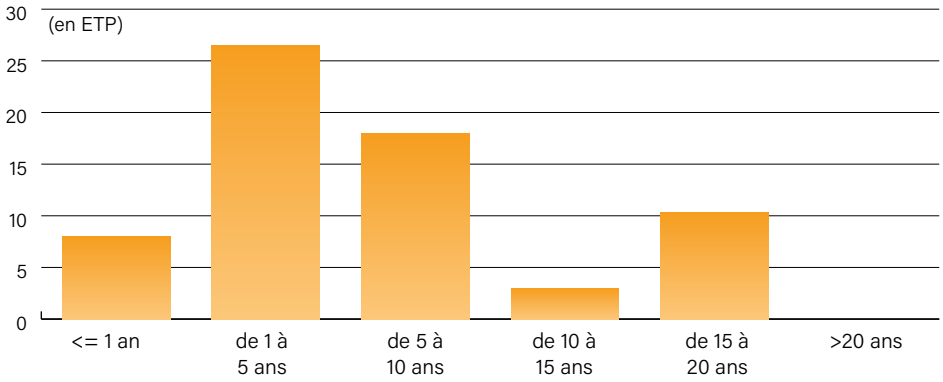

Nationalité du personnel

(en ETP)	Salariés encadrants	Salariés handicapés	Apprentis	Total
luxembourgeoise	**73,725**	**49,8**	**8**	**131,525**
allemande	**8,425**	**1**		**9,425**
belge	**4,7**	**0**		**4,7**
portugaise	**3,8**	**6**	**4**	**13,8**
autre EU	**2**	**8**		**10**
Autre pays du monde	**0,625**	**1**		**1,625**
Total	**93,275**	**65,8**	**12**	**171,075**

Salariés encadrants

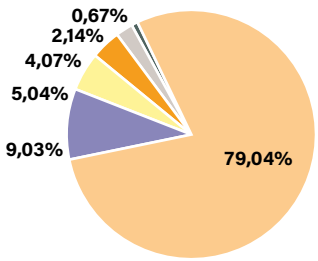

Salariés handicapés

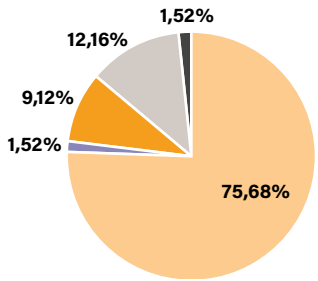

Qualification du personnel encadrant

(en ETP)	Salariés encadrants	En %
Master *	**6,975**	**7,48**
Bachelor **	**10**	**10,72**
Éducateur gradué	**5,075**	**5,44**
Éducateur diplômé	**29,65**	**31,79**
Éducateur diplômé/gradué en formation	**1,875**	**2,01**
Infirmier diplômé	**3,625**	**3,89**
BAC	**2,325**	**2,49**
CATP ***	**16,925**	**18,15**
Auxiliaire de vie	**12,15**	**13,03**
Enseignement sec. non terminé	**1**	**1,07**
Enseignement primaire	**3,675**	**3,94**
Total	**93,275**	**100,00%**

** économie, informatique, pédagogie, psychologie*

*** ergothérapie, kinésithérapie, orthophonie, assistant social, infirmier gradué, éducateur gradué*

**** céramiste, horticulteur, cuisinier, confiseur, vente, couture...*

Salariés encadrants

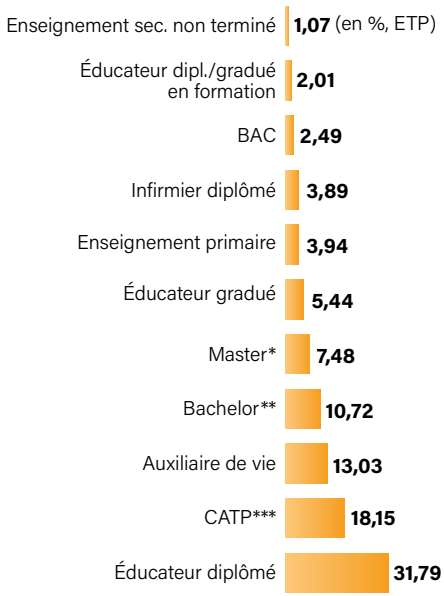

Types de contrat du personnel encadrant

	Salariés encadrants et apprentis
CDI	**110**
CDD	**4**
Apprentissage	**12**
Total	**126**

Temps de travail du personnel encadrant

	Salariés encadrants et apprentis
100%	**65**
87,5%	**3**
75%	**10**
50%	**14**
autres	**34**
Total	**126**

Conventions

Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

3

conventions de financement

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

1

convention de financement

ADEM – Service des Salariés Handicapés

1

convention de financement

Caisse Nationale de Santé

4

contrats d'aide et de soins (Réseau, ESI, CSS) avec la Caisse Nationale de Santé en vue de la prestation des actes de l'assurance dépendance.

Qu'est-ce que l'autisme ?

Les troubles du spectre de l'autisme (TSA) font partie des troubles envahissants du développement (TED) présentant des symptômes au niveau des interactions sociales, de la communication et des comportements et/ou intérêts répétitifs et stéréotypés. La gravité ainsi que la manifestation des symptômes varient en fonction de la personne et de la présence/absence de déficience intellectuelle.

Un diagnostic spécifique à l'autisme est donc indispensable en vue de déterminer précisément la nature et l'ampleur des TSA. Au Luxembourg, ce diagnostic est toujours posé par un médecin et habituellement une procédure assez longue et complexe, d'autant plus s'il se détermine à l'âge adulte.

L'autisme n'est pas une maladie, et ne peut donc pas être guéri. Néanmoins, à travers des prises en charge psycho-pédagogiques adaptées, les symptômes invalidants peuvent être réduits et les compétences sociales, pratiques et/ou de résolution de problèmes développées.

Possibles manifestations des TSA

- Altération qualitative des interactions sociales
- Altération qualitative de la communication
- Comportements et intérêts répétitifs et stéréotypés

Interactions inappropriées (p.ex. monologues, faux-pas, ...)

Contact physique inapproprié (trop de distance / manque de distance)

Intérêt excessif pour un sujet en particulier

Utilisation particulière du langage (p.ex. écholalie)

Eventuels îlots de compétences (talents)

Difficultés dans la reconnaissance ou expression émotionnelle (p.ex. rires inadaptés)

Pas de contact visuel ou regard fixe

Difficultés dans la gestion de changements

Stéréotypies / comportements bizarres

Particularités sensorielles (hypo- ou hypersensibilité aux bruits p.ex.)

Isolement social ou pas d'intérêt pour les contacts sociaux

Procédure d'admission

Les services de travail et de thérapie d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. accueillent des personnes qui répondent aux critères d'admission suivants :

- atteintes d'un trouble du spectre autistique selon DSM-V et
- ayant dépassé l'âge de la scolarité

Remarque : Si ces critères d'admission ne sont pas donnés, les personnes sont orientées vers une autre structure ou un autre organisme.

Phase 1 : Prise de contact

1. Demande écrite ou verbale de la part de la personne concernée, des parents, d'intervenants professionnels ou demande d'avis d'employabilité de la part de la Commission d'Orientation et de Reclassement (COR)

2. Premier entretien avec le demandeur

Un premier entretien avec le ou les demandeurs aura lieu dans un de nos services. Les objectifs de cette première prise de contact sont :

- La présentation de l'association et de ses services au demandeur.
- La présentation de la situation actuelle de la personne concernée par le demandeur.
- La concrétisation de la motivation du demandeur qui se traduit par une inscription sur la liste d'attente en vue d'établir un dossier d'employabilité et de proposer des mesures pour augmenter l'employabilité de la personne concernée.

Phase 2 : Elaboration d'un dossier d'employabilité

- Dans le cadre du service OPECE (Orientation Professionnelle et Empowerment des Compétences d'Employabilité) un dossier d'employabilité est établi pour avoir une image globale de la personne concernée.
- Proposition de mesures pour augmenter l'employabilité de la personne concernée dont une possibilité est un stage d'observation dans nos services.

Phase 3 : Organisation d'un stage d'observation et décision d'orientation

A la fin du stage d'observation, la commission d'admission décide si:

- la personne concernée va commencer sa formation dans le service de formation professionnelle (SFP) d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. ou
- la personne concernée va recevoir un contrat de travail dans les ateliers d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. ou
- la demande ne correspond pas pour les services d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. et une orientation sera faite vers une autre institution.

Service d'hébergement

Foyer Hollerich

Etablir une relation de confiance tout en offrant un lieu de vie serein ainsi que maintenir les compétences acquises et promouvoir l'évolution de la personne afin de promouvoir l'autonomie des usagers tels sont les objectifs principaux.

La mission est d'assurer l'accompagnement quotidien de la personne atteinte d'autisme. Etant donné que le bien-être de la personne encadrée passe en premier, le foyer est l'endroit dans lequel elle peut se sentir à l'aise, un endroit sécurisant dans lequel elle peut s'épanouir.

Il convient avant tout d'offrir aux usagers un endroit dans lequel ils peuvent, se laisser aller tenant compte du fait qu'ils sont encadrés toute la journée et que le travail leur coûte beaucoup d'énergie. Au foyer, ils peuvent se relaxer après une longue journée de travail.

Le foyer est également un lieu auquel ils peuvent laisser libre cours à leurs stéréotypies ou à d'autres comportements non appropriés qu'ils doivent refouler pendant la journée.

Une autre mission est de donner la possibilité à la personne atteinte d'autisme de pouvoir évoluer, notamment d'acquérir de nouvelles compétences pour promouvoir son autonomie.

Pour pouvoir assurer un encadrement de qualité, un travail d'équipe ainsi qu'une collaboration étroite avec les familles est primordial.

La plupart des heures de thérapie prennent lieu au CRT et non au foyer. La psychologue vient une fois par mois au sein du foyer, pour « le groupe de parole » qui dure deux heures ayant pour but de favoriser la dynamique au sein du groupe des usagers.

Le foyer ne propose pas d'activité spécifique, les usagers participent à des activités externes étant accompagnés par les encadrants. Les activités proposées au foyer sont plutôt des activités quotidiennes qui servent au bon fonctionnement du quotidien comme par exemple accompagner et aider les usagers dans leurs tâches domestiques. Le weekend, les usagers participent aux activités proposées par le Centre de loisirs ou bien proposent eux-mêmes des sorties.

En 2020, le personnel est constitué comme suit: 1 éducatrice graduée, 3 éducateurs, 2 auxiliaires de vie et 1 auxiliaire de vie en formation.

Lors du confinement au printemps, il y a eu quelques changements au niveau de l'équipe. Les deux auxiliaires de vie étaient en arrêt de travail. De ce fait, l'équipe a été renforcée par deux éducateurs et un auxiliaire de vie, travaillant habituellement au CRT à Beckerich.

Il y a eu également un changement au niveau des résidents du foyer. Deux résidents ont passé la durée du confinement chez leur famille ce qui a rendu possible l'accueil temporaire de deux usagers bénéficiant du SAD.

Toute une série de précautions ont été mises en place pour éviter qu'une personne ne s'infecte avec le virus. Aucun résident du foyer n'a été testé positif au COVID-19 en 2020.

4

usagers bénéficient
de l'assurance dépendance

Foyer Boxhorn

11
usagers bénéficient de
l'assurance dépendance

Le foyer offre une vie protégée à 10 résidents ainsi qu'un lit de répit temporaire. Depuis 2016, le groupe de vie habite dans le grand bâtiment rond qui a été largement reconstruit et modernisé pour répondre au mieux aux besoins des résidents. Il est constitué des personnes atteintes de troubles du spectre autistique qui, en raison de leur âge ou de leur handicap, ont davantage besoin d'une prise en charge tant du côté des soins que du côté pédagogique. L'objectif est donc de créer une atmosphère familiale paisible de bien-être, d'intimité et de sécurité.

Le foyer permet aux résidents de maintenir leurs compétences, de se former et - au mieux - d'améliorer leurs autonomies. C'est en fonction de leurs compétences que les résidents sont activement impliqués dans les tâches de la vie quotidienne. L'observation et l'évaluation des compétences individuelles permettent de définir des objectifs à promouvoir.

L'équipe multidisciplinaire est en contact et en échange étroits avec les éducateurs, les thérapeutes, les psychologues du CRT à Beckerich afin de garantir une qualité de soins et de soutien des résidents. Le contact et l'échange avec les familles des résidents constituent également un aspect important du travail quotidien.

Lors du confinement au printemps, 3 résidents ont décidé de passer cette période auprès de leurs parents. Ils ont permis que leur chambre soit occupée pendant cette période par une autre personne. Plusieurs résidents sont à considérer comme personnes vulnérables dans le cadre de la crise COVID-19. Des membres du personnel du CRT Beckerich sont venus renforcer l'équipe éducative du foyer. Toute une série de précautions ont été mises en place pour éviter qu'une personne ne s'infecte avec le virus.

Aucun résident du foyer n'a été testé positif au COVID-19 en 2020.

En 2020, le personnel se constitue de 6 éducateurs, 3 infirmières, 3 aide-soignants, 3 aides socio-familiales, 3 auxiliaires de vie et 2 auxiliaires de vie en formation.

Il est prévu de transformer l'annexe du site en centre de jour spécialisé.

Usagers encadrés

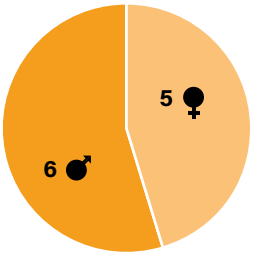

Service psycho-pédagogique

En 2020, le service se compose comme suit : 2 pédagogues, 1 sophrologue, 1 musicothérapeute, 1 éducateur gradué et 6 psychologues dont 2 psychothérapeutes.

L'objectif du service est d'accompagner le bénéficiaire dans son projet individuel tant professionnel que psycho-social afin d'atteindre un épanouissement personnel. Les intervenants essaient de se rapprocher de cet objectif en travaillant en réseau ainsi qu'en équipe multidisciplinaire. Par des séances psychologiques individuelles, des groupes d'entraînement aux habilités sociales, des entretiens avec la famille ou des professionnels externes, l'équipe psycho-pédagogique évalue les compétences de la personne et l'aide à se rapprocher de ses objectifs.

Outre l'accompagnement et soutien de la personne concernée, les missions du service englobent également le soutien et le conseil des équipes éducatives, le travail conceptuel interne, l'offre de formation interne et externe ainsi que la fonction consultative et d'expertise concernant les troubles du spectre de l'autisme pour toute personne en demande.

Le rôle du sophrologue est de constituer avec la personne encadrée une « boîte à outils » individuelle rassemblant les méthodes les plus appropriées pour son bien-être (exercices de respiration, visualisations, relaxation progressive...).

L'effet thérapeutique de la musique et de l'activité musicale peut s'étendre à de nombreux domaines, comme p.ex. la perception, la capacité de contact, la motricité ou le bien-être, pour en citer que quelques-uns. Suite à son large spectre d'action, la musicothérapie repose sur une approche holistique. Elle peut se pratiquer aussi en complément à d'autres méthodes thérapeutiques, telles que ergothérapie, orthophonie ou thérapie de la parole.

Le service psycho-pédagogique est également ouvert au public.

Il assure également des interventions dans le cadre de l'assurance dépendance. Lors du confinement, son personnel ensemble avec celui du service soins-santé a contacté, au moins une fois par semaine, la personne et sa famille pour leur donner leur appui.

429

séances individuelles et 5 séances en groupe de musicothérapie

Service soins-santé

Le service soins-santé se compose comme suit :

- Service de coordination de l'assurance dépendance ;
- Service d'infirmerie ;
- Service d'ergothérapie ;
- Service de logopédie.

Il a les missions suivantes :

- maintien et promotion de l'autonomie dans le respect mutuel des usagers, des familles et de l'environnement ;
- prise en charge globale et participation dans la vie active des usagers et de leurs familles ;
- prévention de la dégradation de la santé dans toutes ses dimensions ;
- travail selon le cadre de déontologie dans le cadre légal.

Début 2020 :

68

usagers bénéficiaires de l'AD:
18 femmes et 50 hommes

Pour 60 des 68 usagers, Autisme Luxembourg a.s.b.l. est le réseau principal ; pour les 8 autres, l'association figure en tant que sous-traitant.

- 5 bénéficiaires de l'AD sont accompagnés par le service d'interventions ambulatoires (SIA).
- 6 bénéficiaires de l'AD profitent du centre de loisirs (CDL) en début d'année.
- 11 bénéficiaires de l'AD dont 5 femmes et 6 hommes habitent au foyer Boxhorn.

Depuis le 1.1.2018, une nouvelle loi sur l'AD est entrée en vigueur. Suite à cette réforme, il y a eu des changements importants dans le mode de facturation et dans le langage professionnel. En milieu de l'année 2018, Autisme Luxembourg a.s.b.l. a pris la décision de créer un service de coordination conforme à la nouvelle loi et à ses obligations légales. Le nouveau service a mis en place une nouvelle forme de documentation pour les différents services d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. : le centre de jour, l'hébergement, le service d'interventions ambulatoires, les ateliers d'inclusion professionnelle ainsi que pour les intervenants spécialisés.

Au cours de l'année 2020 :

8
réévaluations

1
bénéficiaire a changé son réseau principal vers Autisme Luxembourg a.s.b.l.

1
sortie de l'AD

2
bénéficiaires sont partis de chez Autisme Luxembourg a.s.b.l.

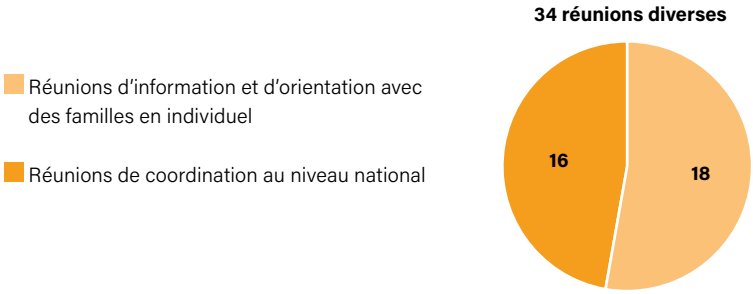

Fin 2020 :

61

usagers bénéficiaires de l'AD dont l'association est le réseau principal

Visite médicale

101,5 heures
visites médicales externes

93 heures
visites médicales internes du généraliste

1500
passages à l'infirmerie petite plaie/intervention médicale

765 heures d'intervention

- interventions dans la salle à manger au CRT
- interventions lors de l'activité douche

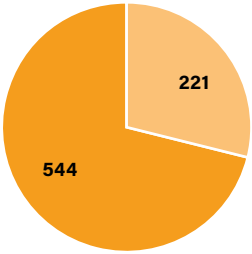

36,25 heures de travail administratif

12,25 heures
réunions diverses

24 heures
rapports divers

A cause de la pandémie, certains chiffres ont diminué comme p.ex. les visites médicales externes, les réunions car lors du confinement de mars jusqu'en mai 2020, les usagers restaient à la maison.

Le service d'infirmerie a fonctionné pendant tout le confinement comme d'habitude. Les familles et les foyers pouvaient le contacter par téléphone pour avoir de l'aide en cas de problèmes de santé, pour avoir des ordonnances de Dr. Gallego et pour de l'aide psychique lors du confinement.

Dans la première phase du confinement, la préoccupation primaire était la mise en place des mesures de sécurité dans les foyers et la formation du personnel par des vidéos sur le déroulement d'une isolation d'un patient atteint du COVID-19. L'approvisionnement du matériel de protections pour les foyers était dans la première phase très difficile et il fallait être très créatif.

Durant toutes les phases de la pandémie, les mesures en place ont dû être adaptées souvent d'une heure à l'autre.

Les passages à l'infirmerie ont augmenté considérablement. Après le déconfinement, 6 ateliers ont dû être fermés pour des contacts avec des personnes atteintes du COVID-19. Toutes les infections avec le COVID-19 étaient basées sur des contacts qui se sont fait à l'extérieur du CRT. La mise en quarantaine de 68 personnes était préventive mais aucune des personnes s'est infectée avec le virus.

De manière générale et dès fermeture d'un atelier, le personnel est directement mis en quarantaine et reçoit une ordonnance du Dr Gallego pour un test PCR qui se fait le 6ième jour de la quarantaine.

Intervention

68
interventions sur demande spécifique

151
entraînements et apprentissages dans la salle à manger au CRT

936 thérapies

893
thérapies en individuel auprès de 60 usagers

43
thérapies en groupe

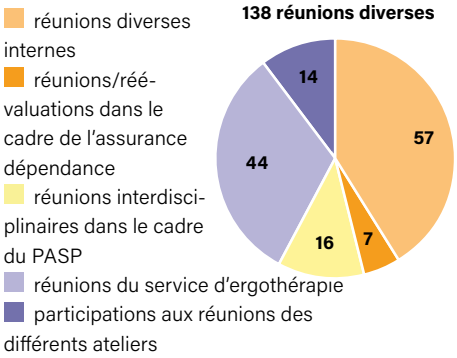

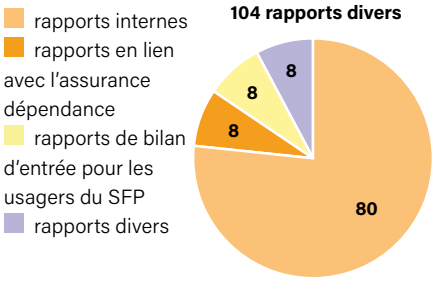

Activités extraordinaires liées à la pandémie COVID-19

- 72 appels téléphoniques aux usagers et à leur famille lors du confinement.
- 72 rapports écrits de ces appels téléphoniques lors du confinement.
- 99 encadrements des arrivées et départs des usagers au CRT (matins et soirs) selon les nouvelles mesures en vigueur.
- Lors de la reprise des activités du CRT après le confinement, chaque ergothéra-peute fût référant d'un ou de deux ateliers, afin de gérer toutes les questions et toutes les adaptations nécessaires liées aux nouvelles mesures à mettre en place.
- Lors de la reprise des activités du CRT après le confinement, les ergothérapeutes ont participé à l'élaboration des concepts d'hygiène, à la réorganisation du fonctionnement interne des ateliers et du centre, ainsi qu'à la mise en place des dispositifs et du matériel permettant aux usagers et aux encadrants de s'approprier et de respecter les nouveaux gestes barrières.

Intervention

294
séances de thérapie en individuel auprès de 27 usagers du CRT

78
entrainements et apprentissages dans la salle à manger

6
interventions sur demande spécifique

- rapports internes pour l'institution
- rapports en lien avec l'assurance dépendance
- rapports de bilan d'entrée pour les usagers du SFP
- rapports divers

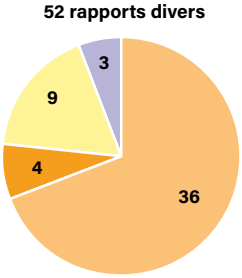

Activités extraordinaires liées à la pandémie COVID-19

- 10 appels téléphoniques aux usagers et à leur famille lors du confinement.
- 18 rapports écrits de ces appels téléphoniques lors du confinement.
- 17 encadrements des arrivées et départs des usagers au CRT (matins et soirs) selon les nouvelles mesures en vigueur.
- Lors de la reprise des activités du CRT après le confinement, l'orthophoniste a été référante d'un ou de deux ateliers, afin de gérer toutes les questions et toutes les adaptations nécessaires liées aux nouvelles mesures à mettre en place.
- Lors de la reprise des activités du CRT après le confinement, l'orthophoniste a participé à l'élaboration des concepts d'hygiène, à la réorganisation du fonctionnement interne des ateliers et du centre, ainsi qu'à la mise en place des dispositifs et du matériel permettant aux usagers et aux encadrants de s'approprier et de respecter les nouveaux gestes barrières.

Service d'interventions ambulatoires

Au début de l'année 2020, le « Service aide à domicile » et le « Centre de Loisirs » ont fusionné pour devenir le « Service d'interventions ambulatoires » (SIA). L'idée étant qu'une seule et même équipe gère et encadre les deux services, d'une part les interventions en individuel au domicile de la personne atteinte d'autisme et d'autre part les activités de loisirs en groupe.

C'est donc sous les titres « service d'aide à domicile » et « service loisirs » que seront présentées dorénavant nos interventions.

Service aide à domicile

Depuis 2008, le SAD accompagne individuellement des personnes atteintes de troubles du spectre autistique (TSA) en dehors de leur travail, dans leur milieu privé (domestique). De nombreuses personnes atteintes d'autisme, principalement celles avec le syndrome d'Asperger, vivent de manière autonome dans leur propre appartement ou tentent de vivre de manière la plus autonome possible. Le SAD offre un accompagnement aux personnes concernées dans toutes les domaines privés au besoin. L'objectif est d'atteindre ou de maintenir autant d'autonomie que possible. Ci-joint les diverses prestations :

- Assistance pour le ménage
- Accompagnement dans le démarches administratives et financières
- Accompagnement des visites médicales
- Collaboration avec des clubs, services de soins, etc.
- Établissement et maintien de l'environnement social des personnes concernées
- Activités de loisirs sous forme d'activités individuelles
- Activités de groupe hebdomadaires
- Planification et réalisation de voyages en commun et de congés individuels

En 2020, 16 personnes atteintes de TSA dont 3 femmes et 13 hommes sont suivies par une équipe de 6 personnes.

1432 suivis individuels et 11 activités en groupe ont été assurées en 2020.

Suite à la pandémie, un grand nombre de contacts par téléphone ont été établis entre les usagers et les encadrants.

Les rencontres « Let's move » au sein du hall sportif de Beckerich pour les personnes encadrées du SAD ont eu lieu les mercredis entre 16h30 et 17h30.

En raison de la pandémie, aucune colonie n'a pu être organisée. C'est donc ainsi que l'équipe a mis en place le projet « Vakanz doheem », qui a permis aux personnes TSA de redécouvrir le pays à travers 4 activités culturelles organisées dans notre pays :

- Visite du « Fonds de Gras et voyage en train 1900 »
- Visite « Naturpark Uewer Sauer, Tuer mam Solarboot »
- Hop on Hop off – Nature and Castle Tour
- 1 nuitée au « Camping Fuussekaul »

Service loisirs

Jusqu'au mois de mars 2020, le service a proposé 18 activités ludiques pour deux groupes distincts :

- Le mardi et le jeudi pour les adolescents de plus que 12 ans du système scolaire.

- Le samedi pour les adultes des ateliers d'inclusion professionnelle à partir du moment où ils quittent le système scolaire sans aucune limite d'âge.

L'objectif était de viser une inclusion dans la société par le biais d'activités récréatives qui s'effectuaient majoritairement en dehors des locaux du service.

Les activités auxquelles 12 personnes, dont 5 femmes et 7 hommes ont participé, étaient très variées:

- Activités culturelles : city trip, musée, théâtre, concert, exposition,...

- Activités sportives : Airtramp, piscine, bowling, marche,...

Or, le concept du « service loisirs » a été retravaillé et comprend dès lors les volets suivants:

- « Workshops »

  ⇛ Workshop - créativité ; une dizaine de personnes pourront participer à ce workshop qui vise la créativité, soit à travers le bricolage, la photographie ou autres médias

  ⇛ Workshop - cuisine ; entre 6- 8 personnes pourront développer leurs compétences culinaires et découvrir de nouvelles saveurs et recettes

  ⇛ Workshop - musique ; encadré par une musicothérapeute, 6-8 personnes pourront s'exprimer à travers la musique et vivre des moments d'échanges rythmiques

- « Clubs » - réservés aux personnes ayant une carte de membre

  ⇛ Club - sport « Let's move » - tous les mercredis, dans la salle de sport à Beckerich, place au sport et au mouvement

  ⇛ Club - rencontre « Eis Stëmm », une fois par semaine place à la discussion et à l'échange

- « Les sorties »

  Le but principal est l'inclusion, car en participant à toutes sortes d'événements culturels du pays, les personnes atteintes d'autisme peuvent vivre ces moments de rencontre, de découverte et d'échanges, comme tout autre citoyen. Ainsi, des sorties lors de la « Schueberfouer », « Oktavmärtchen », « Rock um Knuedler » et autres restent des dates importantes sur le calendrier.
  L' accent est mis sur l'autonomie et le fait de pouvoir retrouver des personnes de même âge, mais surtout, sortir du cocon familial, du cadre des ateliers d'inclusion professionnelle et s'ouvrir au reste du monde.

La pandémie a malheureusement fait que ces projets n'ont pas encore pu être lancés. L'année 2021 est attendue avec impatience afin de pouvoir se lancer dans cette nouvelle aventure.

Service de formation professionnelle

Le SFP accueille des personnes atteintes d'un trouble du spectre autistique qui ont terminé leur scolarité et aimeraient préparer leur entrée dans la vie active.

L'objectif est de leur proposer une formation professionnelle, adaptée à leurs besoins spécifiques, afin que les personnes concernées puissent être orientées, soit vers un atelier d'insertion professionnelle, soit vers le marché ordinaire du travail, soit vers un service d'activité de jour.

Le SFP pourrait actuellement accueillir jusque 20 étudiants. La durée de la formation s'étend de 1 à 3 ans, selon les objectifs individuels fixés par chaque candidat. Elle se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique. Les étudiants sont divisés en deux groupes différents en tenant compte de leur niveau d'autonomie comme de leurs besoins spécifiques. L'apprentissage est ainsi centré sur un programme individuel en tenant compte de l'acquisition et du développement des compétences personnelles. Le personnel spécialisé met en place des plans individuels pour promouvoir les compétences et ainsi augmenter le niveau d'autonomie de la personne concernée.

Missions principales :

- Réalisation d'un bilan de compétences
- Mise en place d'un programme de formation individualisé (théorique et pratique)
- Accompagnement spécialisé

Activités proposées :

Compétences scolaires classiques
- Lecture et écriture
- Calcul
- Différenciation et attribution
- Informatique
- Droits et devoirs
- Attitude de travail
- ...

Compétences globales
- Hygiène
- Nutrition
- Mobilité
- Conscience générale du corps
- Orientation spatio-temporelle
- Sophrologie
- Musique
- ...

Matières spécifiques en rapport avec le trouble autistique
- Entraînement des habilités sociales
- Communication
- Interaction sociale
- ...

Formation pratique
- Céramique
- Cuisine
- Jardinage
- Imprimerie
- ...

Total des places	♀	♂	Admissions 2020	Sorties 2020
10	**2**	**8**	**7**	**3**

Tableau : Places occupées au SFP en 2020

En 2020, le SFP a accueilli 10 étudiants atteints de troubles du spectre de l'autisme. Trois stagiaires ont terminé leur formation et vont être embauchés comme salariés handicapés dans les ateliers d'inclusion professionnelle d'Autisme Luxembourg a.s.b.l.

En décembre 2020, l'équipe se composait comme suit : deux pédagogues spécialisés, deux éducateurs diplômés, un éducateur gradué en formation, un éducateur diplômé en formation et deux auxiliaires de vie.

Durant l'année, trois semaines de réflexion en interne (sans les stagiaires) ont été organisées où le personnel du SFP évaluait les progrès réalisés par les stagiaires et fixait les objectifs pour le trimestre à venir : évaluations individuelles, bilans annuels, élaboration du programme, ...

L'épidémie a entraîné plusieurs changements au sein du SFP. Ainsi le SFP est resté fermé du 16 mars 2020 au 2 juin 2020. Or, pendant toute cette période, les familles ont été accompagnées par le service de consultation par téléphone.

Après le confinement, la formation pratique n'a eu lieu que dans les locaux du SFP. Chacun des deux groupes est resté pendant toute la semaine en formation théorique. Les apprentissages pratiques se sont faits en salle de classe. Un des deux groupes du SFP a été transféré dans les anciens locaux du CDJ à Beckerich. L'autre est resté à Useldange où les stagiaires ont pu préparer des plats frais pour le groupe dans la cuisine spécialement conçue pour formation. Toute une série de précautions a été mise en place pour éviter qu'une personne ne s'infecte avec le virus COVID-19.

Aucun étudiant du SFP n'a été testé positif au COVID-19 en 2020.

En 2020, les stagiaires ont reçu une formation d'entraînement aux habilités sociales et une formation à l'hygiène une fois par semaine. En moyenne, c'était 377 unités pour 10 personnes par an. En outre, des unités de soutien individuel et de thérapie ont été proposées en complément.

Centre de jour

Le CDJ est une structure d'accueil journalière qui était intégrée dans l'enceinte du CRT à Beckerich jusqu'au confinement en mars 2020. Par mesures de sécurité (pandémie COVID-19), le centre a dû fermer ses portes entre mars-juin 2020. Pendant ce temps, les usagers étaient encadrés par leurs familles ou en foyer.

A partir du 1 juin 2020, le CDJ a réouvert ses portes dans les anciens locaux du « Centre de Loisirs » à Sandweiler.

Il s'adresse aux personnes atteintes d'autisme qui n'ont pas/plus de statut de salarié handicapé dans les ateliers d'inclusion professionnelle. Les objectifs sont primordialement le bien-être des usagers. Un programme diversifié est proposé quotidiennement aux usagers.

Une équipe pluridisciplinaire composée de deux éducatrices, une aide-soignante, deux auxiliaires de vie et une aide-ménagère en formation encadre le groupe de sept personnes autistiques.

Un programme adapté aux besoins spécifiques des usagers cible les domaines suivants:

- Bien-être en général et stimulation des sens: séances de relaxation, stimulation basale, massages et bains de mains, aromathérapie, ...
- Soins/santé: soins corporels, douche, manicure et pédicure, ...
- Motricité: travail sur le schéma corporel et le sens d'équilibre, Airtramp, promenades, piscine, activités sportives, ...
- Inclusion sociale: sorties adaptées aux besoins des usagers, excursions, visite au restaurant, visite d'une ferme pédagogique, sortie en calèche, contact avec des animaux, ...
- Education pratique à la vie : cuisiner, mettre et débarrasser la table, faire les courses, plier le linge, ...
- Activités ludiques et artistiques : promotion de l'expression verbale, jeux de concentration, puzzles, chant, musique, bricolage, peinture, ...

Les usagers du CDJ profitent tous de l'assurance dépendance et font donc usage de diverses thérapies comme l'entretien psychologique, l'ergothérapie, la musicothérapie etc. proposées par des intervenants spécialisés.

Actuellement, l'encadrement des usagers au CDJ ainsi que les sorties sont adaptés à la situation de la pandémie dans le respect des mesures sanitaires.

Le CDJ fonctionne du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30.

Les ateliers d'inclusion professionnelle

Les ateliers d'inclusion professionnelle (AIP) d'« Autisme Luxembourg a.s.b.l. » sont implantés sur 2 sites qui accueillent des personnes atteintes d'autisme et justifiant du statut de salariés handicapés.

Les activités de travail sont établies, d'une part, dans le bâtiment central du département « Ateliers d'Inclusion Professionnelle » du « Centre Roger Thelen » à Beckerich et d'autre part, dans de nouveaux locaux qui ont pu être loués depuis 2019 dans l'ancienne école d'Useldange, totalement rénovée par la commune. Ces nouveaux locaux ont permis l'implantation des activités de l'atelier Info-Média et Back-Office (au rez-de-chaussée) ainsi que le transfert du service de formation professionnelle SFP (au 1er étage).

Les objectifs principaux de tous ces ateliers sont identiques : il s'agit de proposer des emplois adaptés à des personnes atteintes d'autisme qui ne sont pas - ou pas encore - en mesure d'intégrer le marché ordinaire du travail.

Par le biais d'un encadrement très individualisé, l'équipe encadrante veille à les faire participer au travail de production et à favoriser le développement de leurs compétences. Les AIP ont donc une double mission :

- La participation de la personne atteinte d'autisme aux processus de travail dans un cadre adapté;
- L'insertion professionnelle sur le marché de l'emploi grâce à un apprentissage des compétences nécessaires et à l'organisation de stages en entreprises.

Ainsi, depuis 2019, deux ateliers sont installés à Useldange :

- Atelier Back-Office (atelier de digitalisation et d'archivage numérique)
- Atelier Info-Média (édition numérique notamment du journal Konterbont)

De même, les ateliers d'inclusion professionnelle du Centre Roger Thelen à Beckerich ont proposé 9 autres domaines de mise au travail en 2020 :

- Atelier Buanderie (lavage de linge et de tricots de sports)
- Atelier Céramique (moulage ou montage d'articles en céramique)
- Atelier Confiserie (confitures, pâtes de fruits, bonbons gommes)
- Atelier Couture (sacs, jeux et articles en tissu recyclé ou imprimé)
- Atelier Cuisine (repas, sandwichs, traiteur)
- Atelier Imprimerie (impression digitale)
- Atelier Jardinage (culture fruitière et maraîchère et petits bois d'allumage)
- Atelier Laser-Tec (découpe et gravure d'objets au laser)
- Atelier Papier (articles en papier recyclé)

L'année 2020 fut une année difficile à gérer pour les ateliers d'inclusion professionnelle d'« Autisme Luxembourg a.s.b.l. » en raison de la crise sanitaire due au COVID-19.

Lors du confinement en mars 2020, les ateliers ont dû fermer leurs portes suite aux décisions ministérielles. Les salariés handicapés ont été confinés chez eux dès la fin mars jusqu'à la fin mai 2020.

Le personnel d'encadrement n'a été confiné que quelques jours et a repris le travail dès le mois d'avril. Le personnel du service psycho-pédagogique et du service soins-santé ont contacté, au moins une fois par semaine, les salariés handicapés et leur famille pour leur donner leur appui. La direction a régulièrement informé par mail la personne concernée respectivement sa famille de l'évolution et la gestion de la crise COVID-19. Une partie du personnel d'encadrement des ateliers a renforcé les équipes éducatives d'autres services, une autre partie du personnel d'encadrement a assuré une production minimale dans les ateliers respectivement a lancé des nouveaux types de services ou d'activités de production (masques de protection en tissu, livraison à domicile de plats de jour....) Après le confinement, les ateliers ont réouvert leurs portes en différentes phases en s'orientant sur la vulnérabilité des personnes encadrées et encadrantes.

Début avril 2020, Autisme Luxembourg a.s.b.l. a donc dû procéder à une réorganisation complète du fonctionnement des ateliers de travail notamment par une affectation fixe des salariés encadrés et encadrants dans un seul atelier et par la création temporaire d'un atelier supplémentaire dans les anciens locaux du CDJ.

Afin de prévenir autant que possible les infections COVID-19, de nombreuses mesures sanitaires ont été imposées dans le cadre du travail en ateliers telles que l'organisation de bus de transport par « bulle/groupe » de travail, des groupes fixes et distanciés de personnes encadrées et encadrantes dans chaque atelier, le port de masques et la désinfection systématique des mains et du matériel, la redistribution et séparation des vestiaires, toilettes ainsi que des voies et sens de déplacement dans les couloirs, la restriction de l'accès aux personnes extérieures à la « bulle atelier » (autres groupes, clients, fournisseurs), le renforcement des mesures d'hygiène lors des repas, la mise en place de moyens et stations de désinfection des mains dans les endroits et besoins stratégiques du bâtiment, des mesures dans les endroits communs (vestiaires, toilettes,...) pour éviter les réunions en groupes, des procédures de gestion des personnes à risques et des personnes suspectées ou testées positives au COVID-19.

Toutes ces mesures si exceptionnelles et rigoureuses ont été relativement vite et bien acceptées et intégrées par les salariés handicapés et le personnel encadrant. Au fur et à mesure de l'année, les situations problématiques (écartement du personnel, fermeture d'ateliers et mises en quarantaine, manque de personnel...) ont été analysées au sein d'un groupe pluridisciplinaire afin de proposer des mesures qui soient les plus préventives et efficaces que possible dans le contexte des ateliers de production.

En 2020, 8 usagers ont pu débuter leur contrat de travail en tant que salarié handicapé au sein des AIP. A l'inverse, il a été mis fin au contrat de travail d'un salarié handicapé qui a été réorienté vers un statut de non travailleur et vers une prise en charge dans notre centre de jour.

Fin 2020, les AIP occupaient 67 salariés handicapés sous contrat de travail. Les demandes d'insertion professionnelle, à terme, dans les AIP, sur base d'un contrat de travail sous le statut de salarié handicapé, restent toujours très importantes puisqu'elles sont liées, soit aux personnes qui sont en fin de cycle de formation professionnelle dans l'association, soit aux personnes qui sont orientées vers nos structures par des opérateurs privés et publics ou encore des partenaires extérieurs (COR, Centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme, services spécialisés de l'ADEM, ...)

Le mode de fonctionnement a donc été réorganisé et perdure encore en 2021. Chaque personne,

encadrée ou encadrante, est affectée désormais dans seulement un atelier. Un nouvel atelier temporaire a été mis en place dans un des locaux occupés auparavant par le CDJ, pour réduire le nombre de personnes présentes dans chaque atelier. Toute une série de précautions a été mise en place dans les ateliers pour éviter qu'une personne ne s'infecte avec le virus COVID-19. Suite à cette réorganisation, aucun salarié handicapé n'a été infecté par le COVID-19 au sein de son lieu de travail en 2020.

Encore en 2020, 4 apprenties dans la formation d'auxiliaire de vie, 2 apprenties dans la formation d'aide ménagère et une apprentie dans la formation d'aide en cuisine ont assuré également une aide dans le fonctionnement de certains ateliers. De plus, 2 personnes ont été encore affectées temporairement dans l'un ou l'autre atelier, dans le cadre d'une convention de travaux d'utilité collective (ONIS) ce qui a assuré souvent une bonne aide dans l'un ou l'autre l'atelier surtout dans l'atelier couture qui a produit plusieurs milliers de masques.

Dans ce contexte si particulier en 2020 de confinement et de crise sanitaire, toutes les activités commerciales externes (marchés divers, expositions, braderies, activités culturelles...) durant lesquelles un stand de vente des produits peut être proposé, ont été brutalement annulées à partir du mois d'avril. De même, durant les mesures de confinement les clients potentiels se sont fait assez rares! Le chiffre d'affaires pour certaines activités et productions a diminué assez sensiblement (exemples: atelier imprimerie ou céramique). Heureusement, certains des ateliers ont pu s'adapter par exemple en s'adaptant rapidement pour répondre à des nouveaux besoins apparus avec la crise COVID-19 (production de masques en tissus) ou ont pu continuer à développer leurs activités malgré cette crise sanitaire, comme dans l'atelier buanderie avec le lavage et placement de près de 2.000 essuies-mains chaque semaine dans divers Ministères ainsi que dans l'atelier Laser-Tec avec la découpe de nouvelles matières et l'atelier Back-Office avec la numérisation de nombreuses nouvelles commandes de particuliers. Il y a donc eu une compensation des volumes de vente et chiffre d'affaires entre les ateliers ce qui a permis qu'en fin d'année, le chiffre d'affaires global reste quasi le même qu'en 2019, malgré toutes les difficultés vécues dans les circuits de production et de commercialisation.

Par ailleurs, la gestion administrative de plusieurs dossiers de demandes en obtention du statut de salarié handicapé et/ou d'avis d'orientation professionnelle vers les AIP a encore été assurée en vue de préparer de nouvelles mises sous contrat de travail, dès 2021, pour des usagers du service de formation professionnelle en 2020.

Comme déjà auparavant, le SFP et les AIP sont restés confrontés en 2020 à de nombreuses demandes de prises en charge qui font l'objet d'une liste d'attente très importante (au moins 15 personnes en attente à (très) court terme d'une insertion socio-professionnelle en milieu protégé et plus de 50 personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme (TSA) en attente d'une aide spécialisée (par exemple, jobcoaching ou social training). Cet encadrement ou soutien est indispensable en vue de les aider à assurer ou préserver une insertion socio-professionnelle singulièrement sur le marché ordinaire du travail ou vers les AIP si besoin.

En 2020 encore, les demandes d'insertion professionnelle sous le statut de salarié handicapé, restent toujours nombreuses pour les personnes qui sont orientées vers Autisme Luxembourg a.s.b.l. par des opérateurs privés et publics ou encore des partenaires extérieurs (COR, CTSA, centre de compétences, COSP-HR,...). Généralement, entre 5 à 8 personnes sont donc susceptibles d'être engagées

chaque année dans les AIP, selon les ressources disponibles en termes de personnel d'encadrement et de postes de travail dans chaque atelier.

Ces engagements permettent de libérer des places dans le SFP qui peut alors accueillir de nouveaux candidats à l'insertion dans les ateliers. Avant leur entrée en SFP, ces candidats effectuent un stage d'observation de minimum 3 mois à temps plein dans les ateliers. Dans ce contexte de crise COVID-19, il n'a malheureusement pas été possible en 2020 de planifier de nouveaux stages d'observation pour de nouveaux candidats à un emploi en milieu protégé.

Malgré cela, le taux maximal d'occupation reste quasi atteint dans plusieurs ateliers de travail. Autisme Luxembourg a.s.b.l. dispose d'environ 85-90 postes de formation ou de travail et 10 places occupationnelles. Ces postes sont à répartir entre les salariés handicapés et les usagers des 3 principaux secteurs d'activités que sont les ateliers de travail (+/- 65-70 salariés handicapés), le SFP (+/- 20 places de formation dont la partie pratique professionnelle est en principe intégrée dans le fonctionnement des ateliers) et le centre d'activités de jour (8 à 10 places).

Fin 2020, il restait donc encore quelques postes de travail disponibles, certains jours et dans certains AIP, sur base de l'espace disponible et des postes de travail vacants mais aussi selon les possibilités qui seront garanties à l'avenir par le budget de fonctionnement afin de pouvoir assurer le personnel nécessaire et garantir ainsi une qualité et une efficacité suffisantes dans le travail d'encadrement et de production en lien avec les personnes atteintes de TSA.

- Activités des AIP du Centre Roger Thelen en 2020

Comme toujours, le cadre du personnel a encore évolué, en 2020, sur base de changements requis suite à des départs ou remplacements pour des raisons diverses (départs délibérés, congé de maternité, congé parental, congé sans solde...). Ainsi, 7 personnes ont été engagées en 2020 au sein des diverses services de l'association dont beaucoup sont en lien quotidien avec le fonctionnement des ateliers.

Depuis janvier 2020, le projet de numérisation du patrimoine historique et culturel local et régional (dénommé ARNU – Archives Régionales NUmérisées) a été initié en collaboration avec les 4 régions LEADER du Luxembourg (Atert-Wark, Éislek, Mëllerdall et Lëtzebuerg West) et grâce à l'appui financier de l'Union européenne (Feader), l'Etat luxembourgeois (Ministère de l'Agriculture) et l'ensemble des communes membres des Groupes d'Action Locale (GAL).

Ce projet innovant offre, dans la phase LEADER, la possibilité pour un large public, dont les personnes privées, les communes et les associations actives dans la recherche et la préservation de documents relatifs au patrimoine historique et culturel, local et régional des régions LEADER, de pouvoir faire numériser gratuitement des anciens documents ou autres archives que l'on souhaite préserver à long terme par le biais de leur numérisation (photos, vidéos, films, dias, livres, revues, bulletins, cartes postales, objets divers...).

Ce matériel doit pouvoir représenter un témoignage du patrimoine ancestral, essentiellement culturel ou historique. Il peut aussi refléter le vécu local ainsi que les activités ou initiatives d'intérêt collectif menées autrefois dans la commune.

Grâce à ce projet ARNU, il est donc possible de préserver gratuitement à long terme des traces importantes de la vie communautaire afin de les faire connaître aux générations à venir.

Les données seront numérisées selon les standards internationaux et selon les normes recommandées par les opérateurs nationaux. Elles sont mises à disposition sur un support informatique et sont techniquement intégrables dans des bases de données locales, nationales et même européennes.

Au terme du projet, de nouvelles prestations de digitalisation seront proposées sur base d'un service préférentiel payant en vue de permettre la finalisation de tout projet d'envergure déjà initié durant la phase pilote du projet.

Par ailleurs, dans ce contexte COVID-19, le personnel n'a quasi pas pu bénéficier de formations externes ou internes complémentaires en vue de renforcer ses compétences professionnelles ainsi que la qualité globale de l'encadrement des salariés handicapés dans les ateliers.

En 2020, malgré le contexte COVID-19, près d'une vingtaine d'étudiant(e)s ont pu réaliser un stage de plus ou moins longue durée dans les ateliers ou dans le SFP ce qui a permis ponctuellement de consolider l'encadrement. Cet accueil de personnes externes n'a pu se faire qu'en imposant des règles et des contrôles sanitaires très stricts aux étudiants concernés. Aucun stage SVN (Service National Volontaire) de jeunes encadrés par le Service National de la Jeunesse n'a pu être organisé.

Comme chaque année, Autisme Luxembourg a.s.b.l. a veillé encore en 2020 à procéder au développement ou la modernisation de certains équipements de production par le biais d'achats ou de leasing de matériels plus performants (nouveau matériel de scanning (quartz scanner et scanner V-shape), nouvelles machines à coudre, nouvelle climatisation de la salle informatique...).

Malgré le contexte COVID-19, Autisme Luxembourg a.s.b.l. a essayé ponctuellement encore en 2020 de faire connaître les réalités des TSA et de faire découvrir le savoir-faire des salariés handicapés à travers les produits de qualité qu'ils réalisent chaque jour, avec l'appui et le professionnalisme du personnel de métier et des éducateurs. Cela s'est fait par le biais de visioconférences, d'articles de presse, de publication sur le site web ou sur le compte facebook, de collaborations avec des partenaires externes et dans d'autres projets plus spécifiques de communication sur l'autisme vers le grand public.

Projets cofinancés par le FSE

Formation e-Presse

Ce projet a pour objet de promouvoir, par le biais d'un cycle de formation « e-Presse », la mise à l'emploi des personnes atteintes d'autisme (principalement atteintes du Syndrome d'Asperger), qui malgré de réelles aptitudes professionnelles, notamment dans le domaine informatique, restent encore assez éloignées d'une insertion potentielle sur le marché du travail.

Ces personnes peuvent acquérir de nouvelles compétences, notamment dans les nouvelles TIC, moyennant une formation théorique adaptée individuellement.

Les nouvelles TIC sont sans cesse en développement, notamment à travers l'émergence continue de nouvelles applications et supports informatiques qui incitent irrémédiablement à de nouveaux modèles de communication.

Le cycle de formation « e-Presse » s'intègre dans le cadre d'une activité de presse numérique et de gestion de médias sociaux, au sein d'une équipe éditoriale du premier journal électronique au Luxembourg, dénommé « Konterbont », axé sur la promotion de la vie au Luxembourg et l'usage conventionnel de la langue luxembourgeoise. Il propose un éventail de modules de formation dans les nouvelles TIC qui seront divisés en trois niveaux de spécialisation, à savoir « small », « medium » et « large », ce qui permet d'adapter la formation à la motivation, l'utilité et au niveau de préqualification du participant.

Les modules de formations sont proposés progressivement aux apprenants selon le plan de cours initialement prévu. Toutefois, l'accent est régulièrement davantage porté sur l'apprentissage plus poussé, pour un maximum d'apprenants sur certains modules car un maximum de compétences dans ces domaines est indispensable en vue de pouvoir collaborer à la gestion des contenus rédactionnels principalement dans le cadre de la revue « KONTERBONT ».

Par ailleurs, les aspects plus théoriques sont adaptés à chaque personne formée au sein de l'atelier ce qui permet de l'aider à progresser au mieux dans le renforcement de ses compétences et ses aptitudes professionnelles. De plus, chaque personne peut ainsi, selon son propre rythme et niveau d'apprentissage, essayer de répondre au mieux aux différentes tâches concrètes à assurer afin de pouvoir soutenir en équipe, un bon déroulement et avancement dans l'élaboration du journal électronique « KONTERBONT ».

Depuis son lancement début 2018, le projet Formation e-Presse a pu activer jusqu'au juin 2020 84/86 modules de formation et délivrer 258/258 attestations à 17 participants.

Autisme Luxembourg a.s.b.l.

R.C.S. Luxembourg F 5176

Comptes annuels et rapport
du réviseur d'entreprises agréé

31 décembre 2020

FIDUCIA AUDIT
Réviseurs d'entreprises agréés

Aux membres de
AUTISME Luxembourg A.s.b.l
1, Jos Seyler Strooss
L-8521 Beckerich

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de AUTISME Luxembourg, Association sans but lucratif, (« l'Association ») comprenant le bilan au 31 décembre 2020 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables applicables à l'Association définis par le Conseil d'Administration tels que détaillés dans la note 2 aux comptes annuels.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'Association conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux principes comptables spécifiques qu'il a retenus, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Association à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

FIDUCIA AUDIT
Réviseurs d'entreprises agréés

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

FIDUCIA AUDIT S.à r. l.
Cabinet de révision agréé

Réviseur d'entreprises agréé
Robert ZAHLEN

Luxembourg, le 9 avril 2021

AUTISME Luxembourg A.s.b.l.
R.C.S. Luxembourg F 5176
BILAN
au 31 décembre 2020

ACTIF	Notes	2020 EUR	2019 EUR
ACTIF IMMOBILISÉ		**9 315 832,66**	**9 585 089,70**
Immobilisations corporelles	3	9 313 832,66	9 583 089,70
Immobilisations financières		2 000,00	2 000,00
ACTIF CIRCULANT		**4 696 252,56**	**5 196 040,74**
Stocks		86 200,11	82 930,58
Créances		792 779,51	1 403 574,49
Créances résultant de ventes et prestations de services			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		641 339,62	1 246 693,75
Autres créances			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		151 439,89	156 880,74
Valeurs mobilières	4	3 133 624,09	3 422 319,09
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux		683 648,85	287 216,58
COMPTES DE RÉGULARISATION		**18 300,00**	-
TOTAL ACTIF		**14 030 385,22**	**14 781 130,44**

PASSIF			
FONDS ASSOCIATIFS ET RÉSERVES	**4**	**4 422 885,90**	**4 741 689,44**
Fonds associatifs		78 247,67	78 247,67
Fonds dédiés sur dons		3 133 624,09	3 422 319,09
Résultats reportés		1 241 122,68	1 223 142,48
Résultat de l'exercice		(30 108,54)	17 980,20
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL	**5**	**8 538 393,89**	**8 805 580,20**
DETTES		**1 065 559,67**	**1 233 860,80**
Dettes envers des établissements de crédit	6		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		31 926,42	31 494,31
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		53 920,27	85 434,62
Acomptes reçus sur commandes			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			11 600,00
Dettes sur achats et prestations de services			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		434 811,81	606 470,69
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale			
Dettes fiscales		174 850,94	163 192,44
Dettes au titre de la sécurité sociale		278 857,26	259 710,03
Autres dettes			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		91 192,97	75 958,71
COMPTES DE RÉGULARISATION		**3 545,76**	-
TOTAL PASSIF		**14 030 385,22**	**14 781 130,44**

AUTISME Luxembourg A.s.b.l.
R.C.S. Luxembourg F 5176
COMPTE DE PROFITS ET PERTES
au 31 décembre 2020

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	Notes	2020 EUR	2019 EUR
Chiffre d'affaires net	7	3 584 884,56	3 814 058,06
Autres produits d'exploitation	8	6 998 211,80	6 044 719,93
Variations de stock de produits finis		11 910,09	11 870,27
Dotations aux amortissements sur subventions d'investissement	5	364 601,03	340 205,84
Matières premières et consommables et autres charges externes			
- Consommations de matières premières		(334 069,50)	(606 126,99)
- autres charges externes		(888 645,64)	(677 421,29)
Frais de personnel	9		
- Salaires et traitements		(7 805 984,63)	(7 254 770,21)
- Charges sociales couvrant les salaires et traitements		(1 135 825,34)	(1 063 418,67)
Corrections de valeur			
- Sur immobilisations corporelles	3	(438 760,55)	(404 519,84)
Autres charges d'exploitation		(324 214,46)	(180 776,05)
Autres intérêts et produits assimilés		404,01	763,86
Intérêts et charges assimilées		(2 335,10)	(4 562,99)
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	10	(60 284,81)	(2 041,72)
Résultat de l'exercice		**(30 108,54)**	**17 980,20**

AUTISME Luxembourg A.s.b.l.
R.C.S. Luxembourg F 5176
ANNEXE
Exercice au 31 décembre 2020

NOTE 1- GÉNÉRALITÉS

AUTISME Luxembourg A.s.b.l. est une association sans but lucratif de droit luxembourgeois qui a pour objet la fondation, le développement et la gestion de toutes œuvres préventives et curatives, de centres éducatifs et de foyers pour enfants, adolescents et adultes autistiques ainsi que la recherche de l'intégration continue à tous les niveaux des sujets qui lui sont confiés. Le siège social de l'association se situe à Beckerich.

Aucune obligation ne lui est faite quant à la présentation de ses comptes annuels. L'association est exempte de tous impôts sur le résultat.

L'exercice social commence le 1er janvier pour se clôturer le 31 décembre.

En date du 6 juin 2003, l'association a été reconnue d'utilité publique par publication d'un arrêté grand-ducal.

NOTE 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

Principes généraux

L'association tient sa comptabilité en Euro (EUR). Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises dans le secteur associatif, complétés des dispositions applicables aux opérations spécifiques de l'association, telles qu'adoptées par le Conseil d'Administration.

Les principes comptables retenus par le Conseil d'Administration sont détaillés dans les différentes notes aux comptes.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition et amorties suivant la méthode linéaire. Les taux pratiqués tiennent compte de la durée de vie économique estimée de chaque bien.

Stock de consommables, marchandises et produits finis

Le stock de consommables et marchandises est évalué au prix d'acquisition. Le stock de produits finis est évalué à la valeur de réalisation. Une correction de valeur est enregistrée lorsque la valeur de réalisation est inférieure au coût de revient. Cette correction de valeur n'est pas maintenue lorsque la raison qui l'a motivée a cessé d'exister.

Créances, disponibilités et dettes

Les créances, avoirs en banques et encaisse et dettes sont évalués à leur valeur nominale. Des corrections de valeurs sont constatées si la valeur estimée de la créance est inférieure à sa valeur nominale.

Produits perçus de l'Etat

Les produits perçus de l'Etat sont enregistrés sur base des documents obtenus de l'Etat ou de provisions basées sur des documents à caractère certain, établis par les autorités subsidiantes.

Subventions d'investissement en capital

Les subventions d'investissement en capital sont constituées de subsides reçus en relation avec les immobilisations corporelles et sont portées dans les fonds propres au passif du bilan.
Elles sont amorties au même rythme que l'immobilisation qu'elles ont contribuée à financer.

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net est composé de :

- recettes réalisées par l'association pour diverses prestations telles que des ventes de boissons ou produits alimentaires. Ces recettes sont générées lorsque la vente est réalisée ;
- dons reçus afin de soutenir les activités courantes mais également certains projets définis. Ces dons sont reconnus en comptabilité lors de l'encaissement ;
- revenus reçus de la part de la Caisse Nationale de Santé pour les prestations que l'association réalise et qui entrent dans le cadre de l'assurance dépendance. Ces revenus sont enregistrés sur base des documents obtenus de la Caisse Nationale de Santé ou d'estimations fondées sur les informations les plus pertinentes dont dispose l'association.

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont composés principalement de subventions, participations reçues de la part de différents ministères et non directement liées à des immobilisations.
Ces subventions et participations sont enregistrées sur base de documents obtenus de la part des ministères concernés ou d'estimations fondées sur les informations les plus pertinentes dont dispose l'association.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020 EUR	2019 EUR
Valeurs brutes au début de l'exercice	12 939 053,22	12 547 200,02
Entrées au cours de l'exercice	177 003,51	408 827,20
Sorties au cours de l'exercice	(7 500,00)	(16 974,00)
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	**13 108 556,73**	**12 939 053,22**
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	(3 355 963,52)	(2 968 417,68)
Dotations de l'exercice	(438 760,55)	(404 519,84)
Reprises de l'exercice	-	16 974,00
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	**(3 794 724,07)**	**(3 355 963,52)**
Valeur nette à la fin de l'exercice	**9 313 832,66**	**9 583 089,70**

NOTE 4 - FONDS ASSOCIATIFS ET RÉSERVES

	2020 EUR	2019 EUR
Fonds associatifs constitués du 29.09.1981 (date de constitution) au 31.12.1999	78 247,67	78 247,67
Fonds dédiés sur dons	3 133 624,09	3 422 319,09
Résultats reportés au 1er janvier	1 241 122,68	1 223 142,48
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(30 108,54)	17 980,20
	4 422 885,90	**4 741 689,44**

Les comptes de l'exercice 2019 et l'allocation du résultat de celui-ci ont été approuvés par l'Assemblée Générale des membres du 17 juin 2020.

Les fonds dédiés sur dons proviennent d'un don de valeurs mobilières de placement pour un montant d'une valeur comptable nette de EUR 3 133 624,09 au 31 décembre 2020 (2019 : EUR 3 422 319,09) (voir le poste du bilan « valeurs mobilières »).

NOTE 5 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL

	2020 EUR	2019 EUR
Valeurs brutes au début de l'exercice	11 738 421,92	11 411 775,60
Entrées au cours de l'exercice	97 414,72	326 646,32
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	**11 835 836,64**	**11 738 421,92**
Amortissements cumulés au début de l'exercice	(2 932 841,72)	(2 592 635,88)
Dotations de l'exercice	(364 601,03)	(340 205,84)
Amortissements cumulés à la fin de l'exercice	**(3 297 442,75)**	**(2 932 841,72)**
Valeur nette à la fin de l'exercice	**8 538 393,89**	**8 805 580,20**

NOTE 6 - DETTES ENVERS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En juin 2013, un emprunt d'une durée de 10 ans a été contracté pour financer la partie non prise en charge par le Ministère de la Famille de l'acquisition d'une maison à Boxhorn. Le montant initial de l'emprunt s'élève à EUR 300 000,00 portant intérêt au taux de 1,8% par an. Au 31 décembre 2020, la dette s'élève à EUR 85 849,60 dont EUR 53 920,27 supérieur à un an (2019 : à EUR 116 928,93, dont EUR 85 434,62 supérieur à un an).

NOTE 7 - CHIFFRE D'AFFAIRES NET

	2020	2019
Recettes diverses (dont boissons et alimentation)	458 315,70	479 447,80
Dons, fonds dédiés	219 549,62	146 769,73
Revenus issus des prestations directement liées à l'assurance dépendance	2 445 358,19	2 500 601,99
Diverses participations reçues	461 661,05	687 238,54
	3 584 884,56	**3 814 058,06**

Parmi les dons se trouve un montant de EUR 113 416,66 relatif à une donation décidée en 2020 mais dont le produit de la vente (un immeuble) a eu lieu en mars 2021.

NOTE 8 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste est composé principalement de subventions et participations enregistrées sur base de confirmations obtenues de la part des ministères concernés ou de provisions basées sur les informations les plus pertinentes dont dispose l'association.

Ces subventions et participations représentent un montant total d'EUR 6 683 468,39 au 31 décembre 2020 (2019 : EUR 5 763 311,40).

Au 31 décembre 2020, les autres montants inclus dans les autres produits d'exploitation concernent des produits sur exercices antérieurs pour un montant global d'EUR 313 461,36 (2019 : EUR 276 788,53) et des plus-values réalisées sur cession d'immobilisations pour un montant d'EUR 1 282,05 (2019 : EUR 4 620,00).

NOTE 9 - PERSONNEL

Nombre des membres du personnel employé en équivalent temps plein au 31/12/2020 :

	EUR 2020	EUR 2019
Salariés	106	98
Membres du personnel autistique	66	59
	172	**157**

La masse salariale brute est décomposée comme suit :	EUR 2020	EUR 2019
Employés encadrés		
Brut encadré	1 693 129,08	1 467 766,13
Cotisations patronales encadrés	247 366,16	216 495,50
Remboursement mutualité des encadrés	(74 960,75)	(44 539,35)
S/total encadrés	**1 865 534,49**	**1 639 722,28**
Employés encadrants		
Brut encadrant (incl. 13e mois)	6 569 841,08	6 074 531,45
Cotisations patronales des encadrants	940 135,59	875 439,13
Remboursement mutualité des encadrants	(354 995,52)	(224 616,47)
Remboursement Adem, Congés formation	(16 161,19)	(27 927,16)
Remboursement ADEM chômeurs âgés	(77 111,76)	(37 615,56)
S/total des encadrants	**7 061 708,20**	**6 659 811,39**
Variation provision pour congé non pris et heures sup.	14 567,28	18 655,21
	8 941 809,97	**8 318 188,88**

NOTE 10 - AUTRES IMPÔTS

Ce poste représente principalement les taxes sur véhicules automoteurs dues pour l'année 2020 et des taxes communales dues pour un montant de EUR 58 728,24.

NOTE 11 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

La maison acquise à Boxhorn est hypothéquée pour le prêt bancaire d'un montant nominal d'origine de EUR 300 000,00 dont le solde au 31 décembre 2020 est de EUR 85 849,60 (2019 : EUR 116 928,93).

L'association a également donné deux cautions de EUR 4 500,00 et de EUR 19 851,00 ainsi qu'une garantie bancaire de EUR 4 500,00 pour des locations.

Take Away

Menu du jour,
Sandwichs

Sur commande : canapés – mini-sandwichs

pains surprises – service traiteur – catering

Autres produits artisanaux de nos ateliers :
confitures, pavés de fruits, objets en céramique et matériaux recyclés

En savoir plus?
Visitez notre site internet **www.autisme.lu**

Autisme Luxembourg a.s.b.l.
Tél.: 266 233 49 (commande)

Sites d'Autisme Luxembourg a.s.b.l.

Centre Roger Thelen

1, rue Jos Seyler
L-8522 Beckerich

Tél.: (+352) 266 233 1
Fax: (+352) 266 233 33

administration@autisme.lu

Ouvert : 8h-12h / 13h-17h

Al Schoul

1, Am Trëmel
L-8706 Useldange

Tél.: (+352) 266 233 1

administration@autisme.lu

Centre de jour

29-31, rue Principale
L-5240 Sandweiler

Tél.: (+352) 26 350 151

administration@autisme.lu

Foyer Hollerich

33, rue Antoine Meyer
L-2153 Luxembourg

Tél.: (+352) 250 220
Fax: (+352) 450 555

cirpa@autisme.lu

Foyer Boxhorn

2, Om Gisel
L-9741 Boxhorn

Tél.: (+352) 26 908 502
Fax: (+352) 24 559 105

boxer@autisme.lu

Ateliers d'Inclusion Professionnelle

Centre Roger Thelen :

- Buanderie 266 233 55
- Céramique 265 503 92
- Confiserie 266 233 50
- Couture 266 233 45
- Cuisine 266 233 49
- Imprimerie 266 233 42
- Jardinage 266 233 44
- Laser-Tec 266 233 74
- Papier 266 233 43

Al Schoul :

- Back-Office 266 233 54
- Info-Média 266 233 61

Take Away à Beckerich :

- 266 233 49 du lundi au vendredi
  - ⇛ Plat du jour à emporter
  - ⇛ Consultation du menu : **www.autisme.lu/menu**
  - ⇛ Sandwichs à la carte
  - ⇛ Catering sur commande

www.autisme.lu

Imprimé par Autisme Luxembourg a.s.b.l.